



Solidarité avec Pierre et Benoît :

Non à la mise au pas de l'inspection du travail !

Pierre et Benoît, Inspecteurs du travail en Isère, font l'objet d'une manœuvre d'intimidation inadmissible. Après avoir subi une audition pénale libre début juillet suite à une plainte de leur hiérarchie pour « harcèlement », (classée sans suite par le procureur), nos deux camarades sont désormais convoqués le 15 septembre 2026 devant une commission administrative paritaire (CAP) disciplinaire, risquant une sanction pouvant aller jusqu'à la révocation.

Ces procédures-bâillon engagées par la hiérarchie sont en lien direct avec leurs nombreuses dénonciations de la dégradation continue des conditions de travail et du harcèlement managérial discriminatoire qu'ils subissent. Les organisations syndicales signataires affirment leur total soutien à ces deux agents qui n'ont fait que défendre syndicalement des agent.es et refuser l'arbitraire.

Ce sont Pierre et Benoît qui sont mis en cause aujourd'hui mais cela aurait pu être n'importe quel.le militant.e syndical.e au ministère qui refuse les dérives des petits chefs et le manque de moyens.

En effet, alors que les effectifs sont en berne (1800 inspecteur.ices du travail en France pour 21 millions de salarié.es soit 500 agent.es en moins depuis 2017), qu'un cabinet d'expertise vient de produire un rapport concernant la « *présence avérée de risques psychosociaux collectifs majeurs et durables* » dans tous les services du ministère du travail, on assiste au dévoiement et à l'instrumentalisation des missions de l'inspection du travail tel que l'obligation faite dans certains départements de participer à des « opérations place nette » contre le trafic de drogue ou à la traque de travailleur.euses sans papiers .

Dans le même temps, les attaques contre les agent.es des corps de contrôle se multiplient (Inspection du travail, OFB...) et nous attendons toujours une réponse pénale à la hauteur des attaques que ces services publics essentiels et leurs agent.es subissent !

Une répression syndicale et patronale systémique

Le cas de Pierre et Benoît s'inscrit dans ce qui devient une longue tradition en France où la répression atteint un niveau inédit et les politiques menées depuis de très nombreuses années favorisent ce climat.

Pour citer quelques exemples, les ordonnances Macron de 2017, en diminuant drastiquement les prorogatives et le nombre de représentant.es du personnel ont largement affaibli le camp des travailleur.euses, comme les lois El-Khomri avant elles.

Ces politiques ont plus largement favorisé les attaques frontales contre le droit du travail et les libertés syndicales accusés d'être un frein à la liberté d'entreprendre.

A cet égard, le cas de Pierre et Benoît rappelle tristement l'acharnement de l'administration contre Anthony Smith, cet inspecteur du travail et militant syndical lourdement sanctionné et mis à pied par le ministère pour avoir simplement exigé des masques de protection pour des travailleuses à domicile au début de la crise du Covid-19. Cette scandaleuse tentative d'intimidation s'est soldée, après mobilisation sociale et recours en justice, par la démission du DGT et la réintégration de notre camarade.

Mais plus largement, ce sont les libertés syndicales et celles et ceux qui les portent qui sont visé.es : au lieu de protéger les syndicalistes, le ministère du Travail a même pu participer activement à cette offensive, comme en 2023, pendant la bataille contre la réforme des retraites où la Direction Générale du travail a diffusé une note visant à faciliter le licenciement des représentants syndicaux pour des faits commis pendant une grève, affaiblissant sciemment le statut de salarié protégé.

Plutôt que de s'attaquer aux dysfonctionnements des services, notamment dénoncé dans le rapport d'expertise RPS au sein du ministère du travail sorti en juin 2026, le ministre Farandou préfère engager des procédures disciplinaires à l'encontre de deux syndicalistes de son ministère. Au-delà d'être totalement inopérante, cette stratégie se veut une mise en garde pour celles et ceux qui entendraient résister. Interpellé à maintes reprises sur le sort fait à nos camarades par les organisations syndicales du ministère du travail, Jean-Pierre Farandou n'a fait que leur opposer un silence total.

Cette politique de mépris et de brutalisation sociale, cette dérive autoritaire sont un des aspects de la crise démocratique majeure choisie par Macron, ce qui fait le lit de l'extrême-droite.

Quelle que soit la violence des attaques, nous ne nous tairons pas !

Les organisations syndicales appellent à une mobilisation générale pour défendre, à travers Pierre et Benoît, l'indépendance de l'inspection du travail et la liberté syndicale.

De nombreux soutiens de personnalités syndicales, associatives, culturelles, politiques ont soutenu en plein été en signant une tribune parue sur [Mediapart](#).

Un rassemblement de soutien est organisé le 15 septembre 2026 de 10h à 18h devant les locaux où se tient le conseil de discipline (Tour Olivier De Serres, 78 rue Olivier de Serres, 75015 Paris, Métro Porte de Versailles ou Convention)

Cécile CLAMME : 06 64 34 28 43 - CGT

Loïc ABRASSART: 06 87 55 14 87- SUD

Gilles GOURC: 06 87 33 14 32, Marlène DANGEVILLE : 06 60 13 29 21– CNT

Pierre MERIAUX: 06 48 43 97 66- FSU